

# L'ART

## AU FIL DE LA RANCE

L'association L'ART AU FIL DE LA RANCE est une association, loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui permet de garantir la transparence financière des procédures de dons et d'affectation à des projets d'intérêt général. Les fonds récoltés couvriront les coûts de création et de production technique des œuvres ainsi que les coûts d'exposition et de promotion.

### POUR SOUTENIR NOS ACTIONS

Vous pouvez effectuer un don en tant que

Membre Adhérent : 30€

Membre bienfaiteur : don supérieur à 50€

### FISCALITE

(selon législation en vigueur au 1er janvier 2018, un reçu de don vous sera envoyé par retour)

L'ART AU FIL DE LA RANCE offre aux contribuables des avantages fiscaux significatifs:

- 66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable (pour tout don effectué avant le 31 décembre 2018)  
*Ex : un don de 50€ coûte 17€ après déduction fiscale*
- 60% du don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite du plafond de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel.  
*Ex : un don de 5000€ coûte 2000€ après déduction fiscale*

NOM : ..... PRENOM. ....

Adresse :

Tel : ..... mail : .....

Je fais un don de : .....€

- **par chèque** à l'ordre de *L'Art au fil de La Rance* et à envoyer à L'Art au Fil de La Rance les Guérandes, 22490 Plouër sur Rance
- **par virement bancaire** sur le compte de *L'Art au fil de la Rance* (préciser votre nom et adresse dans le libellé)

### BNP PARIBAS PARIS MARCEAU

RIB : 30004 00232 00010078520 85

IBAN : FR 76 3000 4002 3200 0100 7852 085

BIC/SWIFT : BNPAFRPPPE